FETE CHAMPETRE

Donnée au Parc de Ville par l'Alliance Franco-Louisianaise.

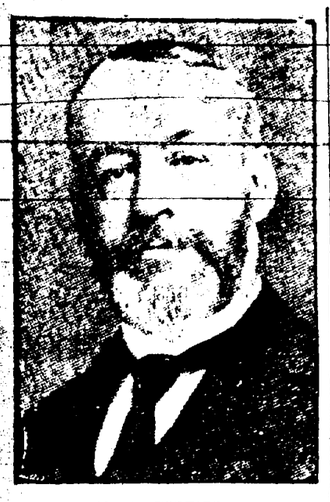

M. A. FORTIER,
Président de l'Alliance Franco Louisianaise.

Une fête intéressante a été donnée hier, sous les chênes du Parc de Ville, par l'Alliance Franco-Louisianaise aux nombreux élèves qui suivent les cours de français dans nos écoles publiques, fête brillante aussi, car, si les enfants s'y sont amusés, les grandes personnes y ont entendu des discours charmants et d'excellente musique.

Le ciel, pendant une partie de la journée, avait paru menaçant, menaçant même, mais à l'ouverture de la fête, cinq heures, il s'était rasséréné.

Après l'exécution du chœur, "Au Clair de la Lune" par les élèves, M. le Prof. Alcée Fortier, en sa qualité de président de l'Alliance Franco-Louisianaise, a, le premier, pris la parole pour expliquer l'objet de la fête, remercier les personnes qui avaient bien voulu y assister et féliciter les enfants qui suivent les cours de français dans nos écoles publiques de leur constance au travail, de leur diligence et des progrès dont ils ont donné tant et tant de preuves.

M. Fortier parle succinctement de l'œuvre de l'Alliance ; il en fait ressortir l'utilité et la croit appelée à un brillant avenir.

Sur l'estrade, aux côtés de M. Fortier, se trouvaient MM. P. A. Lambremont, V. Dejoux, M. Gourdin, de St Jacques, Jas. Legendre, S. Roy, H. Ledoux, A. Œhmichen, L. Ricau, M. Damour, Prof. Beziat de Bordes, A Tollaire, J. J. Weinfurter.

Présenté à l'assemblée par M. Fortier, et invité à parler, le Consul de France, M. Véran Dejoux, s'exprime ainsi:

M. VERAN DEJOUX,
Chevalier de la Légion d'honneur.
Consul de France.

Mesdames et Messieurs,

Quand l'enseignement officiel du français a disparu du programme des écoles publiques de la Louisiane, ce fut pour tous ceux à qui restait chère la pratique de cette langue une grande tristesse et une vive déception. Sans doute le français avait implanté trop profondément dans ce pays des racines trop tenaces pour que sa disparition parût s'imposer à bref délai, mais il était aisé néanmoins de se rendre compte que, dans un avenir plus ou moins éloigné, sa vitalité tendait à décroître sensiblement.

L'école, dans les temps où nous vivons et plus spécialement encore sur la terre américaine, est un des organes les plus importants du corps social et celui où afflue avec le plus de vigueur la sève généreuse de l'enfance et de la jeunesse. A côté du foyer domestique, l'école dresse une concurrence, salutaire d'ailleurs, à de nombreux points de vue et son régime égalitaire dissout le plus souvent les particularités que l'enfant tient de sa naissance et de son milieu familial. Ce que j'avance est vrai et s'il applicable à la question qui nous occupe, que beaucoup d'entre vous, messieurs, le parle de ceux à qui l'on enseignait autrefois le français dans vos écoles, s'attristent aujourd'hui de voir leurs enfants rebelles, dans leur propre maison, à cette langue que l'école ne leur enseigne plus. Est-ce à dire que Français et descendants de Français n'aient pas essayé de maintenir, chez eux et autour d'eux cette langue qu'ils s'affligent de ne plus voir éclore tout naturellement sur les lèvres de leurs enfants ! Non, Mesdames et Messieurs, et je commettrais une grande injustice si je ne rendais hommage à tous les efforts qui ont été tentés et qui subsistent à l'heure actuelle en vue de sauvegarder la vitalité de la langue française en Louisiane. Comment ne citerai-je pas cette vieille et loyale publication, le plus ancien des journaux de langue française des Etats-Unis, l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, cet Athenée Louisianais qui perpétue ici l'amour des lettres françaises, ces deux écoles gratuites de garçons et de filles qu'entretiennent si généreusement les Sociétés du 14 Juillet et de l'Union Française, et enfin, dans un autre ordre d'idées, tous ces cercles musicaux et littéraires qui associent, avec le charme et l'esprit des salons parisiens, la culture artistique à celle de la langue de Voltaire et de Victor Hugo ?

Cependant, en dépit de tous ces efforts dont les succès sont des plus honorables et des plus encourageants, une lacune restait à combler : il s'agissait de faire reparaître dans les écoles publiques cet enseignement du français qui en avait disparu et dont tant de bons esprits souhaitaient ardemment le retour, sachant de quel bénéfice inestimable est pour l'éducation enfantine la connaissance de plusieurs langues et notamment de celle qui est, avec l'anglais, de l'usage le plus précieux dans le monde.

Cette lacune, Mesdame et Messieurs, l'Alliance Franco-Louisianaise s'est proposé pour tâche de la combler. Fondée au mois d'octobre dernier, elle a promptement réuni, parmi les Français, les descendants de Français et les amis de la France, un nombre assez considérable d'adhérents pour pouvoir assumer avec énergie et courage l'entreprise si intéressante, mais difficile et délicate entre toutes, qu'elle s'était assignée : grâce au bienveillant assentiment des autorités compétentes, au concours empressé des plus hautes personnalités de cette ville, à l'activité et au dévouement de ses organisateurs, à la compétence et au zèle de ses professeurs, elle a réussi en quelques mois, avec des ressources modestes, sans grever d'un centime le budget scolaire et sans introduire aucune perturbation dans le régime intérieur des écoles, à instaurer l'enseignement du français dans 16 écoles publiques de la Nouvelle Orléans, à y entretenir 24 professeur, à y compter enfin environ 2000 élèves qui ont suivi, cette année, les cours de français.

Par une bonne fortune toute particulière, la Nouvelle Orléans a eu, ces temps derniers, la visite de diverses personnalités que l'enseignement de la langue française à l'étranger intéresse au plus haut degré. Ç'a été d'abord M. Marcel Poète, bibliothécaire de la Ville de Paris, conférencier de la Fédération de l'Alliance française aux Etats-Unis, puis M. Eggli, agrégé des lettres, boursier de l'Université de Paris, et enfin Mlle Marguerite Clément, agrégée de lettres, professeur au Lycée de jeunes filles de Bordeaux et boursière également de l'Université de Paris, qui est ici à mes côtés et que vous aurez tout à l'heure le plaisir d'entendre. M. Poète, M. Eggli, Mlle Clément ont visité nos cours de français dans les écoles publiques, et tous trois ont été frappés des bons résultats obtenus en si peu de temps par l'application de la méthode employée avec tant de succès dans le monde entier pour l'enseignement des langues vivantes. La méthode directe est celle qui intéresse le plus les enfants et les familiarise le plus promptement avec l'usage d'une langue : elle n'est pas, d'ailleurs, exclusive de la méthode grammaticale qui, appliquée par la suite, trouve les esprits des enfants mieux préparés à la recevoir, à la comprendre et à se l'assimiler.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les résultats que je suis heureux de proclamer devant vous à l'occasion de cette fête enfantine destinée à récompenser l'assiduité et les progrès de nos jeunes élèves et aussi à vous faire entendre des paroles d'espoir et de confiance dans le succès définitif d'une œuvre appelée à rendre à la langue française en Louisiane le prestige auquel toutes les traditions de ce pays l'autorisent à prétendre.

Les applaudissements que soulève le discours du consul sont à peine tus, que le lieutenant-gouverneur, M. Lambremont, prend la parole et prononce une courte mais très heureuse allocution.

L'éminent orateur félicite l'Alliance Franco-Louisianaise du succès qu'elle obtient en ville et souhaite ardemment que son exemple soit suivi dans les paroisses de l'Etat où la langue française est encore parlée, où l'âme de la France rayonne toujours.

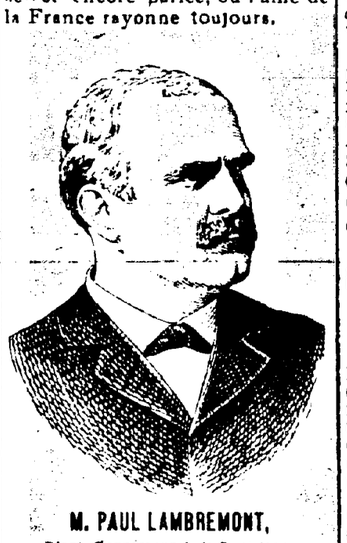

M. PAUL LAMBREMONT,
Lieut.-Gouverneur de la Louisiane

Les élèves entonnent alors le chant patriotique "Red, White and Blue" sous la direction de Mlle A. Legardeur.

Mlle Marguerite Clément, agrégée des lettres, boursière de l'Université de Paris, est invitée par M. Fortier à se faire entendre. Avec une parfaite aisance, une simplicité très grande, Mlle Clément se livre à une étincelante causerie, et tient ses auditeurs sous le charme de sa savante et savoureuse parole. Dans notre prochain numéro, nous publierons cette causerie que le public a chaleureusement applaudie.

Pour clôre dignement cette partie du programme de la fête, les élèves ont chanté la *Marseillaise* avec accompagnement d'orchestre.

Les membres de l'Alliance, accompagnés de leurs invités, se sont alors rendus sous les chênes où les attendait un superbe banquet préparé par le restaurateur bien connu Darribère.

Après que les convives eussent pris les places qui leur étaient désignées, M. Fortier a donné lecture de trois lettres où les auteurs, le gouverneur Sanders, M. Kronenberger, président du Bureau des Ecoles publiques, et M. J. R. Olivier, de St-Martinville, exprimaient des regrets de ne pouvoir assister à la fête.

Une grande cordialité a régné au banquet, et plusieurs *toasts* ont été portés : par le consul, à la Louisiane et à son gouverneur ; par le lieutenant-gouverneur, à la France ; par M. Fortier, aux Paroisses de la Louisiane ; par le Prof. Beziat de Bordes, au Président, M. Paul Capdevielle et à la Commission du Parc ; par M. Maurice Damour, à la Presse et aux professeurs.

M. M. DAMOUR,
Secrétaire de l'Alliance.

Voici la liste des Ecoles où l'Alliance a institué ses cours de français, et les noms des professeurs qui, avec leurs élèves, assistaient à la fête :

L'Ecole Washington, Mlles A. Le Gardeur et Delavigne ; Mc Donogh No. 2, Mlles A. Mioton, Billaud, DeLasage ; McDonogh 15, Mlles Bernard, Trémoulet ; Mc Donogh 18, Mme Augustin, Mlle C. Chalaron ; No. 28, Mlle Œhmichen ; No. 9, Mlles Delery et Wogan ; Ecole Wm. O. Rogers, Mlles De Gruy et Bertins ; Jackson, Mlle Lange ; Ecole Magnolia, Mme Grégoire ; McDonogh No 7, Mlles Watkins et Roux ; McDonogh 4 et 5, Mlle G. Reinecke ; Belleville, Alger, Mlle Legras Freret ; La Salle, Mlle L Toca et Mlle Nott et le surintendant, le Prof A. Tollaire.

Officiers et membres de l'Alliance Franco-Louisianaise :

Prof. Alcée Fortier, président ; Paul Gelpi, 1er vice-président ; E. Allgayer, 2me vice-président ; Alf. Œhmichen, 3me vice président ; E. Ecuyer, 4me vice-président ; Hy J. Ledoux, trésorier ; Maurice Damour, secrétaire. MM. J. M. Vergnolle, H. Garland Dupré, Lionel Ricau, Beziat de Bordes, J. A. Buisson, Dr P. M. Godchaux, Chas F. Soniat, Sebastien Roy, H. L. Sarpy, James Legendre.

Assistaient au banquet :—Prof. Alcée Fortier, Lieut. Gouv. P. M. Lambremont, Consul de France Véran Dejoux, J. M. Vergnolle, Sébastien Roy, E. Pons, Louis Legendre, J. N. Gourdain, N. Marinoni Jr., H. J. de la Vergne, Joseph Bernard, Lionel M. Ricau, H. I. Ledoux, Alfred Claverie, Justin Darribère, Maurice Damour, Alfred Œhmichen, F. C. Philippe jr., A. Tollaire, Beziat de Bordes, James O'Connor, J. J. Weinfurther, James Legendre.

Mmes Kate Beziat de Bordes, D. Augustin, F. Danton, Mlles Marguerite Clément, E. Roux, Jeanne Wogan, Anita Lange, Anita Bertus, Oneida Mioton, Stella Œhmichen, Adélaïde Le Gardeur, Céline Chalaron, Ignez Grégoire, Georgina Renecke, Alice De Lasage, B. Nott.

Don à des institutions charitables.

La maison Louis Grunewald Co., Lmt'd, marchands de pianos et d'instruments de musique, offre de faire don à cinq institutions charitables de la Nouvelle-Orléans de cinq pianos plats. Ces pianos seront remis aux institutions qui, les premières, en feront la demande.

Cette offre est absolument désintéressée ; les pianos seront délivrés gratuitement, à l'exception des quelques réparations qui pourraient être jugées nécessaires. Dans leur ensemble ces réparations ne s'élèveront pas à plus de 15 dollars, et les pianos, une fois remis en état, auront une valeur de 50 dollars et plus.

Visitez le Magasin SINGER 1011 rue du Canal.

Voyez la Nouvelle Repriseuse de Bas.

Dernière invention sauvant du travail aux femmes.

Reprise plus vite, plus fortement et plus uniment qu'on ne peut repriser à la main.

Peut s'adapter à n'importe quelle Machine à coudre.

Mort de Léon Herrmann.

Une lettre que nous avons reçue la nuit dernière, nous apprend la mort à Paris, de Léon Herrmann, le prestidigitateur bien connu à la Nouvelle-Orléans.

Herrmann a succombé le 16 de ce mois, à une maladie longue et douloureuse.

LA FOUDRE.

Pendant que Justin Heff, Philippe Heff et Oscar R. Heully se baignaient au Vieux Lac, hier après-midi vers une heure, la foudre a frappé la toiture de la cabane à bain causant des dommages d'environ $25.

Heully a reçu un violent choc mais il en a été quitte pour la peur.

ACCIDENT FATAL

Un accident dont les suites ont été fatales s'est produit hier soir vers sept heures. Oscar Champagne, un gamin de couleur âgé de 9 ans, demeurant rue Octavie, près Laurel, traversait la chaussée à l'angle des rues Laurel et Peters lorsqu'il a été renversé et blessé au corps par un car de la ligne Magasin.

Il a été aussitôt transporté à l'hôpital où il a succombé deux heures plus tard.

Procès en dommages.

James Stewart, un longshoreman, a intenté, hier, devant la Cour Fédérale de District un procès en dommages aux propriétaires du vapeur espagnol, "Mar Negro."

Le demandeur déclare que pendant qu'il travaillait à bord du dit navire il a été grièvement blessé par la rupture d'un câble défectueux.

Il réclame en conséquence une somme de 5,000 dollars.

Mort du colonel Phillips.

Monroe, Lne, 29 mai—Le colonel George C. Phillips, un des planteurs les mieux connus du nord de l'Etat, et beau-frère du sénateur McEnery, est mort ce matin sur sa plantation de Lonewa.

Le Colonel Philips était tenu en haute estime par toutes les personnes qui, de près ou de loin, avaient eu des rapports avec lui, et sa mort sera universellement regrettée.

Ses funérailles auront lieu demain, dimanche, à 3 heures de l'après midi.

DECES.

SABATHIER—Décédé, dimanche, 23 mai 1909, à 4 45 heures p. m., JEAN SABATHIER, époux de Léontine Candau, âgé de 66 ans, natif de Mascaras, Hautes-Pyrénées, France, et résident de cette ville depuis 50 ans.

MURAT—Décédé, lundi, 24 mai, à 5.30 heures p. m., EDOUARD MURAT, fils de Jean Murat et d'Anna Maille, à l'âge de 6 ans, natif de la Nouvelle-Orléans.

CHOPPIN — Décédé, mercredi 26 mai, à 3:15 heures p. m., âgé de 44 ans et 5 mois HENRI L. CHOPPIN, fils de feu Valerien Choppin et d'Eugenie Forstall, natif de la Nouvelle-Orléans.

PERRET—Décédée vendredi, 28 mai, à 1:15 heure p. m., Mlle MARIE AMAZÉLIE PERRET, nièce et fille adoptive de feu le Colonel Louis St-Martin, native de la Paroisse St-Jean Baptiste, Lne.

SAPURIN—Décédé vendredi, 28 mai, à 7 heures P. M., CELESTIN SAPURIN, époux bien-aimé de Carrie Probst, âgé de 39 ans et 2 mois, natif de la Nouvelle-Orléans.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

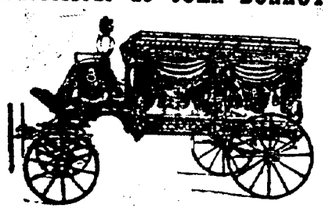

Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 289.
EMILE LABAT
(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,
No 1308 AVENUE NORD REMPARTS
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1an

Aux détenteurs de certificats transférés de connection aux maisons de la Commission du Drainage et des Eaux.

Bureau de la Commission des Eaux de la Nouvelle-Orléans, 29 mai 1909.

Avis est ici donné à toutes les personnes qui possèdent des CERTIFICATS DE CONNECTION POUR LES EGOUTS ET L'EAU qui leur ont été transférés, et n'ont pas été convenablement transférés dans les livres de la Commission du Drainage et des Eaux, de présenter ces certificats au bureau de la Commission, salle 101 de l'annexe de l'Hôtel de Ville, SANS DELAI, afin que leurs transferts soient convenablement approuvés et inscrits dans les registres.

Ceci se fait pour éviter tout délai dans le remboursement de ces certificats.

F. S. SHIELDS,
Secrétaire.

30 mai—30—juin 2 9

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus qu'une Assemblée Générale Trimestrielle Régulière aura lieu Dimanche, 30 mai, à 5 heures du soir, à l'Asile de la société, rue Ste-Anne, entre Derbigny et Roman.

A cette assemblée il sera donné lecture d'un amendement à la Constitution (Article IV).

J. M. VERGNOLLE, Président.
A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.

28 mai—3f

Pour Première Communion.

Nous venons de recevoir une grande variété d'Articles Religieux, consistant en Chapelets or et argent de toutes les couleurs. Paroissiens français et anglais en nacre, ivoire, peau de chagrin, celluloid, etc... Médailles de Première Communion, Disaines en nacre, améthyses, cristal, etc., Signets et Images.

Nous invitons nos amis et connaissances, et le public en général à visiter notre assortiment et de se rendre compte du prix de nos marchandises dont nous défions toute concurrence.

Les ordres des campagnes sont sollicités.

F. A. BRUNET,
Horloger-Bijoutier,
313 RUE ROYALE.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
Ligne directe au Havre, Paris (France)
Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.
*LA LORRAINE, 3 juin.
*LA PROVENCE, 10 juin.
*LA SAVOIE, 17 juin.
*LA LORRAINE, 24 juin.
*LA PROVENCE, 1er juillet.
*LA SAVOIE, 8 juillet.
Agence générale, 19 rue State, N. Y.
*Vapeurs à double hélices.
Départ extra :
S. S. CHICAGO, 5 juin.
Deuxième et troisième classe seulement.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE
S. S. VIRGINIE, 1er juin.
S. S. ST-LAURENT, 5 juillet.
Passage de Première Classe.....$80.00
Passage d'Entrepont.....$33.00
FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.
1er mars—1an

Société Psychologique Française.

Les personnes désireuses de faire partie de la
Société Française Psychologique
(EN FORMATION)
pour l'étude des Sciences Psychiques, tant au point de vue philosophique qu'au point de vue expérimental, sont priées de vouloir bien correspondre par lettre avec
MONSIEUR A. D'AVESNE,
2648, Tranline avenue, New Orleans
20 mai—1m

PETITES ANNONCES.

UNE DAME demande 3 chambres dans une famille demeurant non loin de la rue Canal. Réponse 1038 Bourbon.
25 mai—

MALADIES NERVEUSES
Guérison Certaine
PAR LE
Sirop Henry Mure
Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.
POUR LA GUÉRISON DE :

ÉPILEPSIE, HYSTERIE	VERTIGES
HYSTERO-EPILEPSIE	CRISES NERVEUSES
DANSE de SAINT-GUY	MIGRAINES
DIABETE SUCRE	INSOMNIE
MALADIES du CERVEAU	EBLOUISSEMENTS
et de la Moelle Epinière	CONGESTIONS Cérébrales
CONVULSIONS	SPERMATORRHÉE

Notice très importante envoyée gratis sur demande.
HENRY MURE, à Pont-Saint-Esprit (France).

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur Améliorée du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 1234 et 1236 rue Piété, entre les rues Urquhart et Marais.

(Ilet borné par la rue Louisa.)

Mlle Nicoletta Shelly vs Louis Miramon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 89,436— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er juillet 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 480, borné par les rues Piété, Louisa, Urquhart et Marais, désigné par le No dix et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Piété sur cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, d'après un arpentage attaché à un inventaire pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 20 janvier 1903.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant faire au moment de l'adjudication un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. J. et P. F. Hennessey, avocats pour la demanderesse.
28 mai—28—juin 4 11 18 25—juil 1

ASTHME ET CATARRHE
GUERIS par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les Maladies des Voies respiratoires.
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 30, Rue Saint-Lazare, 30, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

INSTALLATION DE LAITERIE.
La propriété de JOSEPH KOHLER.
JEUDI, LE 3 JUIN 1909, A 11 HEURES A. M.,
Coin des rues Nelson et Bern

La propriété suivante, à savoir : 38 vaches, 7 veaux, 1 taureau, 4 bons chevaux de travail, 2 wagons à lait, 1 wagon à fourrage, 1 "sulky", 1 moissonneuse, 1 herse, 2 charrues, 3 jeux de harnais, 1 passoire à lait, 3 auges à fourrages, 2 jeux de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une laiterie de premier ordre.

Conditions de la vente—Toutes sommes au dessous de $100, comptant ; sommes de $100 et plus en un crédit de 4 mois avec bonne sécurité. Le plus fort acquéreur aura la chentèle. Sans limite ou réserve. Nous vendrons ayant le jour de la vente les écuries et hangars, 1[illegible] rue des rues de Tulane et St Charles pour la vente.

E. S. COBB, Encanteur.
Bureau Kilpoff & Beall's Ecurie de Vente à l'Encan.
327 rue Dryades, coin de la rue Union.
23 mai—23 30—juin 3

Carrère & Keeney.
ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE
—DE—
Propriétés de Choix Améliorées du Premier District.
COTTAGE DOUBLE,
Nos. 633--635 BERTRAND, Entre les Rues Perdido et Poydras.
COTTAGE DOUBLE RETIRE,
Nos. 639--643 BERTRAND, Entre les Rues Poydras et Perdido.
COTTAGE SIMPLE,
Avec Chemin de Voiture, Ecurie,
No. 622 JOHNSON, Entre les Rues Perdido et Poydras.
JOLI COTTAGE DOUBLE,
Nos. 2500--2502 THALIE, Coin Freret, et
COTTAGE SIMPLE DANS LE FOND,
No. 1411 RUE FRERET.
COTTAGE DOUBLE,
Nos. 1301--1303 SARATOGA, Coin de la Rue Erato.
JEUDI, 1er JUILLET 1909, A MIDI.,
—A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Rue Baronne.

Mme JOHN KENNEDY VS ALBERT GEYSER ET ALS.
No 86,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido (rez-de-chaussée)—JEUDI, le 1er juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12 mai 1909 et lu et signé le 18 mai 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Premier—Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt-trois de l'ilet numéro sept, compris entre les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, et ayant, en mesure anglaise, les dimensions suivantes : Le lot vingt-trois est contigu dans le fond au lot numéro neuf mesurant vingt-neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bertrand, et s'étendant en profondeur cent six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du morceau ou lot de terre désigné par le numéro vingt-deux, et cent douze pieds sept pouces et six lignes sur la ligne qui sépare ledit lot de terre des lots un, deux, trois, quatre et partie du lot cinq, sur un certain plan dressé par Louis Bringier, voyer général, daté du 27 avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCay, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double avec deux étages dans le fond, contenant de chaque côté environ 6 chambres, cour, hangar, citerne, etc., retiré du trottoir en arriere d'une jolie grille en fer. Cour sur le devant et dans le fond et allée pavée, portant les Nos municipaux 633-35 rue Bertrand.

Deuxième—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Prieur, Perdido et Bertrand, désigné par le No un sur un plan fait par C. De Armas, député voyer général, le 30 mai 1856, et sur un devis fait par le même voyer et annexé à un acte passé pardevant E. C. Gottschalk, notaire, le 4 août 1856, d'après lequel ledit lot mesure trente-cinq pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Bertrand, trente-cinq pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds un pouce et cinq lignes sur le côté vers la rue Poydras, et cent cinq pieds six pouces et sept lignes sur le côté vers la rue Perdido. Ledit lot était formé du fond de quatre lots de terre désignés séparément par les numéros un, deux, trois, quatre et de l'ilet No sept sur un plan de L. Surgi, daté du 20 avril 1839, et déposé en l'étude de David McCay, notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, retiré du trottoir, contenant gazonne sur le devant, 3 chambres, chambre de devant et dans le fond de chaque côté, cour et allée pavée ; Grillage en fer sur le devant et loué $20 par mois et portant les Nos municipaux 639-643 rue Bertrand.

Troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 30, maintenant ilet No 499, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro Quatorze, du dit ilet et mesurant vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Johnson, sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Bringier, voyer, daté du 20 avril 1839 et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois, toit couvert en ardoises, avec chemin pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres ; dans la cour il y a 2 chambres, hangar, écurie citerne, etc., et loué $15 par mois et portant le numéro municipal 622 rue S Johnson.

Quatrième—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Louisa, maintenant Robertson, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, daté du 18 mai 1856, et déposé en l'étude de Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesure trente-et-un pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Thalie sur cent pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Thalie et Freret.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, toit couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, etc., et loué $18 par mois et portant les Nos municipaux 2500-2502 rue Freret. Dans le fond du lot il y a un cottage simple en bois, couvert en ardoises, contenant 3 chambres, cour, etc., et loué $9 par mois, et portant le No municipal 1411 rue Freret.

Cinquième—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues White, maintenant Saratoga, Erato, Thalie et Franklin, désigné par le numéro huit sur un plan dressé par A. Knoll, architecte, le 12me jour d'octobre 1850 et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire en cette ville ; le dit lot formant l'encoignure des rues White, maintenant Saratoga et Erato, et mesurant en mesure anglaise trente deux pieds de face à la rue White, (maintenant Saratoga) sur quatre vingt dix sept pieds en profondeur et façade à la rue Erato.

Les améliorations consistent en un cottage double avec mansarde, et contenant de chaque côté environ cinq chambres, cour, hangar, citerne, etc., et loué $21 par mois, portant les numéros municipaux 1301-1303 rue White (maintenant Saratoga). Dans le fond du lot est une bâtisse en bois à deux étages couvette en ardoises, contenant six chambres, louée $16 par mois, portant le numéro municipal 2110 rue Erato.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou un ou deux ans représentée par billets de l'acquéreur, à leur propre ordre et par eux endossé, portant 8 0|0 d'intérêt par an, garantie par hypothèque spéciale sur la propriété avec la réserve du lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant la stipulation de 10 0|0 d'honoraire d'avocat. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909.

Note de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, notaire, 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27 à date

Carrère & Keeney.
ANNONCE JUDICIAIRE.
DANS LA SUCCESSION DE LOUIS THERENCE.
No 86,669—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido (rez-de-chaussée), MERCREDI, le 30 juin 1909, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 24 mai 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Eilen, (maintenant Liberté) et Race (maintenan Franklin) étant formé par la portion la plus proche des rues Liberté et Franklin du lot désigné par le No 24 sur un plan dressé par G. A. Hedin, I. C., et déposé en l'étude de E. O. Stark le, notaire en cette ville, et mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple retiré de la banquette, contenant environ 4 chambres, allée pour voiture, cour, hangar, etc., et portant le No municipal 2114 rue Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables en un ou deux ans après la date, avec intérêt au taux de 8 0|0 d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement et garantis dans leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'acte de vente pardevant George Unterseiner, notaire, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente et les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27 28 29 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Saillard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 89,914 — Division A — Attendu que Louis Saillard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Saillard, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier—Josiah Gross, avocat.
30 mai—30—juin 4 9

AVIS SPECIAUX.

BUREAU DE LA NEW ORLEANS RAILWAY & LIGHT COMPANY — 317 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne. 19 mai 1909—Une assemblée générale des actionnaires de cette corporation aura lieu dans ses bureaux ci-dessus indiqués le 28 juin 1909, entre midi et deux heures P. M., en vertu d'une résolution de son Conseil de Direction adoptée le 18 mai 1909, pour voter conformément à l'Article V de la charte pour autoriser l'émission de cinquante millions de dollars de Bons de cinq pour cent, bons de quarante ans en première hypothèque et de rachat.

Les livres de transferts pour les actions préférées et communes seront fermés du 20 juin au 28 juin 1909, inclusivement.

JOS. R. DE GRANGE,
Secrétaire.
20mai—20 au 28 juin

BUREAU DE LA NEW ORLEANS Butchers Co Op. Abattoirs Co., Ltd. rue Nord Peters, coin de la rue Alabo — Nouvelle-Orléans, Lne., le 20 mai 1909— Conformément avec l'article VI de la charte, avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue par les actionnaires au bureau de la compagnie lundi, le 31 mai 1909 de 1 heure à 5 heures p. m. pour directeurs pour servir pendant l'année suivante.

Jno. R. LOUIS, Président.
R. D. VERGES, Secrétaire.
20 mai — 10 f